UN PEUPLE

TROMPÉ PAR UN ROI

PAR

Un Patriote écœuré

PRIX : **10** CENTIMES

BRUXELLES
DECHENNE & Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
20, Rue du Persil, 20

“UN PEUPLE volé par un Roi !„

Sous ce titre parût, en 1838, un pamphlet édité par *une société de patriotes* et dirigé contre Guillaume Ier, roi des Pays-Bas (1).

Il s'agissait de dénoncer au pays les tripotages dont le roi Guillaume s'était rendu coupable. Il s'était fait donner des domaines dont le produit ne devait dépasser 500,000 florins. Il s'en octroya d'une valeur de plusieurs millions qu'il céda à la *Société générale pour favoriser l'industrie nationale,* dont il devint le principal fondateur et actionnaire, et cette *Société générale,* qui devint

(1) *Un peuple volé par un roi*, documents recueillis et publiés par une société de patriotes belges. Bruxelles, 1838, N. François, éditeur, rue aux Laines.

aussi le caissier de l'Etat, refusa des comptes au gouvernement belge, longtemps encore après la révolution de 1830.

La *Société de patriotes belges de 1838* dénonça, dans ces pages, les agissements coupables du financier et homme d'affaires Guillaume d'Orange-Nassau et ceux d'une société financière « qui fut créée comme manteau pour couvrir les vols d'un roi spoliateur... »

Nous venons aujourd'hui éclairer le pays, le peuple belge, sur les agissements d'un autre roi homme d'affaires, financier et spéculateur, qui, avec la complicité d'un gouvernement de valets, d'une presse vendue, veut endosser à la Belgique la Colonie du Congo, gardant pour lui et les siens la meilleure part, prenant pour lui tous les bénéfices de l'affaire et ne laissant aux contribuables que les charges et les ennuis de cette entreprise.

Les origines de l'œuvre congolaise

Léopold II s'occupa d'abord de fonder une société internationale africaine ayant pour but avoué de faire disparaître la traite des nègres dans l'Afrique centrale.

En 1885, à la Conférence de Berlin, on fonda l'Etat indépendant du Congo, dont Léopold II fut déclaré le souverain.

La même année, le ministre Beernaert fit part à la Chambre du résultat de la Conférence de Berlin et la Chambre vota une adresse au roi qui, dans sa réponse, déclara en propres termes :

« J'ai confiance dans le succès de l'œuvre du Congo et je souhaite que la Belgique, *sans qu'il ne lui en coûte rien,* trouve, dans ces vastes territoires affranchis de tous droits d'entrée, de nouveaux éléments de développement et de prospérité. »

Après avoir fait cette promesse que jamais le Congo ne coûterait rien à la Belgique, le roi demanda l'autorisation, aux Chambres, d'être le Souverain du nouvel Etat.

Il écrivit alors une nouvelle lettre aux Chambres, et fit de nouvelles promesses que jamais aucun sacrifice ne serait demandé à la Belgique :

« Cet Etat, dit le roi, serait indépendant comme la Belgique et il jouirait comme elle des bienfaits de la neutralité. *Il aurait à suffire à ses besoins, et l'expérience comme l'exemple des colonies voisines, m'autorise à affirmer qu'il disposerait des ressources nécessaires.*

» Sa défense et la police reposeraient sur les forces africaines commandées par des volontaires européens.

» *Il n'y aurait donc entre la Belgique et l'Etat nouveau qu'un lien personnel.*

» *J'ai la conviction que cette union serait avantageuse pour le pays sans pouvoir lui imposer de charges en aucun cas,* et si nos espérances se réalisent, je me trouverai suffisamment récompensé de mes efforts. Le bien de la Belgique, vous le savez, Messieurs, est le but de toute ma vie...!!! »

M. Beernaert, parlant au nom de Léopold, déclara à son tour :

« *Le pays n'a pas à redouter les charges militaires et financières qu'entraîne, d'ordinaire, un établissement*

colonial. Il ne s'agit pas d'arborer le drapeau belge en Afrique. C'est un Etat indépendant qui se fonde et le roi entend régir la Colonie internationale dont il sera le chef, *avec des ressources et au moyen des forces qui seront exclusivement propres au nouvel Etat. Le roi est convaincu que ces ressources suffiront...* »

Puis plus loin :

« Ainsi, la Belgique se trouvera dans cette situation favorable de pouvoir, *sans être exposée à aucun sacrifice,* tirer parti d'une création coloniale qui paraît, d'après le sentiment général, appelée à un grand avenir. »

Après avoir entendu ces promesses solennelles, les Chambres, confiantes, autorisèrent le roi à devenir le souverain du Congo.

Le tour était joué !

Pour obtenir des Puissances réunies à Berlin la création du nouvel Etat et pour être autorisé, par les Chambres belges, à être le souverain du Congo, Léopold II usa à la perfection de la corde humanitaire, lui qui cependant n'a jamais passé pour être un homme de cœur, et qui s'en vante du reste...

Dès ce moment, on ne parla plus que pour la forme de faire la guerre aux esclavagistes, de délivrer les nègres de la servitude.

On constitua des sociétés pour exploiter les richesses enfouies dans ces vastes territoires, et certaines de ces sociétés, dès leur début, distribuèrent des dividendes de 60 à 80 pour cent !

Peu après,

La danse des millions commença !

Ce fut d'abord l'émission de la loterie du Congo, 150 millions, ne rapportant aucun intérêt et remboursables, capital et intérêt, au bout de... cinquante ans.

Les Chambres autorisèrent cette émission.

Puis des financiers lancent la Société du Chemin de Fer du Congo et l'Etat Belge souscrit pour 10 millions dans cette affaire, l'Etat du Congo recevant 1,800 parts de fondateurs, sans désignation de valeur, mais qui se vendirent jusque 15,000 francs pièce...

Plus tard, l'Etat belge intervint encore pour 5 millions, dans le but de sauver l'œuvre du chemin de fer du Congo qui, sans cette aide pécunière, eut certainement succombé, l'aveu en a été fait par un de ses administrateurs, M. G. de Laveleye.

Nous voici arrivés en 1890, c'est-à-dire cinq années à peine après les belles promesses faites par le roi.

L'affaire ne marche pas. L'Etat du Congo est en déficit et il crie famine.

C'est encore aux contribuables belges que l'on s'adresse et les ministres courtisans, et les députés censitaires qui n'osent résister au roi et aux ministres, disent *amen !*

On demande à la Belgique un nouveau sacrifice de 25 millions, 5 à verser de suite, 2 à verser chaque année, pendant 10 ans, jusqu'en 1901.

C'était un gros morceau à faire avaler, mais on y réussit grâce à ce que l'on a appelé le *coup du testament.*

Ce testament qui porte la date du 2 août 1889, dit :

« Voulant assurer à notre patrie bien aimée les *fruits de l'œuvre* que, depuis de longues années, nous poursuivons dans le Continent africain, avec le concours généreux et dévoué de beaucoup de Belges...

» *Déclarons par les présentes, léguer et transmettre, après notre mort, à la Belgique, tous nos droits souverains sur l'Etat indépendant du Congo,* tels qu'ils ont été reconnus par les déclarations, conventions et traités intervenus depuis 1884, avec les puissanees étrangères... »

Dans une lettre adressée le même jour à M. Beernaert, chef du cabinet d'alors, Léopold II écrit :

« ... *La richesse d'un Souverain consiste dans la prospérité publique :* elle seule peut constituer, à ses yeux, un trésor qu'il doit tendre constamment à accroître.

» *Jusqu'au jour de ma mort, je continuerai dans la pensée d'intérêt national qui m'a guidé jusqu'ici, à diriger et à soutenir notre œuvre africaine ;* mais si, sans attendre ce terme, il convenait au pays de contracter des liens plus étroits avec mes possessions du Congo, *je n'hésiterais pas à les mettre à sa disposition...* »

C'est clair, net, sans réticence aucune.

Le roi ne pose aucune condition.

Il se montre absolument désintéressé et, d'enthousiasme, on lui vote les 25 millions demandés !

Cependant, l'Etat Belge représenté par M. Beernaert exige des garanties.

Ces garanties sont les suivantes :

1° Dès ce moment, l'Etat du Congo sera tenu de donner à l'Etat Belge tous les renseignements que celui-ci jugera désirables sur sa situation économique, financière, etc.;

2° L'Etat du Congo s'engage, en outre, à ne contracter désormais aucun nouvel emprunt sans l'assentiment du Gouvernement belge ;

3° Si en 1901, la Belgique ne reprenait pas le Congo, l'Etat indépendant devrait lui rembourser les 25 millions prêtés et payer un intérêt de 3 1/2 pour cent.

4° En cas de reprise du Congo par la Belgique, « *le Roi-Souverain refuse expressément toute indemnité du chef des sacrifices personnels qu'il s'est imposé* et une loi spéciale règlera le régime sous lequel les territoires du Congo seront alors placés.

Engagements non tenus

En 1895, on apprend que l'Etat du Congo est encore dans la dèche. On apprend, de plus, qu'en dépit de l'engagement pris en 1890 de ne contracter aucun nouvel emprunt sans l'assentiment du Gouvernement belge, le souverain du Congo, dès 1892, avait emprunté à un financier d'Anvers, *M. de Browne* qui se dit en outre *de Tiège*, une somme de 5 millions de francs à l'intérêt de *6 pour cent !*

C'était une première et grave... incorrection, pour rester poli.

Une autre incorrection, c'était d'avoir donné en gage, à M. de Browne, environ *16 millions d'hectares de terre* au Congo, de ce même Congo que Léopold avait, par son testament de 1889, donné à la Belgique !...

Si un particulier se permettait de faire des choses semblables, on le montrerait du doigt, on refuserait d'encore traiter avec lui, et on ferait bien si on ne veut plus être trompé.

Mais quand il s'agit d'un roi, ce roi fut-il Léopold le Congolais, tout lui est permis et ses courtisans et les valets de plumes à ses gages déclarent que c'est un grand roi, un bienfaiteur de l'Humanité !

Qu'advint-il ?

La Belgique paya encore !

Elle remboursa les 6 millions et demi, dûs à M. de Browne de Tiège, capital et intérêts à... 6 pour cent, un taux usuraire, interdit par le code !

En 1901, à l'expiration de la convention de 1890, la Belgique renonça à ce moment au droit de reprendre le Congo, parce que Léopold voulait le garder et l'exploiter et que ses ministres, valets à tout faire, s'inclinèrent une fois de plus devant l'autocrate.

Ces ministres, suivis par une majorité parlementaire domestiquée à plaisir, sacrifiant les intérêts les plus précieux du pays, firent plus encore :

1° Ils ne réclamèrent point le remboursement des 25 millions avancés depuis 1890 ;

2° Ils firent en outre cadeau au roi des intérêts dûs sur ces millions.

Chose plus grave

Ils ne prirent plus aucune des garanties inscrites sur les conventions de 1890, c'est-à-dire, *le contrôle* des finances congolaises et *l'interdiction*, pour l'Etat du Congo, *de faire de nouvaux emprunts*, sans l'assentiment du gouvernement belge.

Ce fut une faute énorme, ce fut un crime de lèse-nation dont M. de Smet de Naeyer, ses collègues du ministère, la majorité de la Chambre et du Sénat se firent les complices.

Dès ce moment, carte blanche est laissée à Léopold le Congolais qui, de plus en plus, agit en souverain absolu, fait plier tout le monde et écrase sans pitié ceux qui osent ne pas être de son avis et se permettent de le lui dire, même très humblement !

Et cela se passe en Belgique, pays qui se dit libre, indépendant, fier de ses droits et de sa dignité !

Triste ! triste !

Les nègres martyrisés

Léopold qui déjà s'était créé au Congo un *domaine privé* qui devient plus tard le *Domaine de la Couronne* veut tirer du Congo le plus de millions possible.

Le civilisateur devient un exploiteur en grand, imposant le travail forcé aux indigènes, véritable esclavage

des nègres qui sont obligés d'apporter du caoutchouc, encore du caoutchouc et toujours du caoutchouc, du 1er janvier au 31 décembre. Cet esclavage s'exerce sous la surveillance d'agents de l'Etat et des Compagnies avec lesquelles l'Etat a des intérêts, agents qui, pour contraindre les nègres au travail, ne reculent devant aucun forfait, pas même devant le crime ?

Mais on proteste, en Angleterre surtout.

On dénonce le régime léopoldien et l'autocrate est bientôt contraint et forcé de sortir de son indifférence à l'égard de ces protestations indignées, et il nomme une Commission d'enquête.

Celle-ci, bien que choisie par Léopold lui-même, fait un rapport qui est la condamnation du régime en vigueur au Congo. Cette commission indique quelles sont les réformes profondes à faire, et ce d'urgence.

Mais on résiste au gouvernement de l'Etat indépendant.

Mettre fin au régime du travail forcé, n'est-ce pas réduire les énormes produits en caoutchouc et en ivoire qui laissent chaque année des bénéfices fabuleux, qui rapportent chaque année à Léopold-le-Civilisateur, Léopold l'homme désintéressé, des millions et encore des millions ?

Aussi, malgré la promesse faite de réaliser des réformes, on n'en fait guère et le système d'exploitation continue de plus belle, soulevant de nouvelles protestations, aussi nombreuses, aussi violentes qu'il y a quelques années.

Et à l'étranger, on commence à s'émouvoir et bientôt, dans certains milieux, on rendra la Belgique responsable des méfaits commis par l'Etat indépendant et par son chef, qui continue son œuvre et ne rêve que gains fantastiques que doit lui rapporter le Congo.

Où vont ces millions ?

Mais on peut se demander quel usage Léopold fait de tous les millions que lui rapportent l'ivoire et le caoutchouc produits au bénéfice de l'Etat dont il est le souverain absolu et au bénéfice de son domaine de la Couronne, dont il ne doit rendre compte à personne, depuis 1901.

Léopold semble alors atteint de mégalomanie aiguë, à l'instar de certains souverains — comme les rois de Bavière — morts déments, après avoir fait des folies sans nombre...

Et on le voit dépenser des millions et encore des millions :

Millions pour l'*Arcade monumentale* qu'il fait construire parce que le Parlement se refuse à voter les crédits nécessaires à cet effet, mais que la Belgique payera un jour très cher néanmoins.

Millions pour l'*agrandissement du Château de Laeken* où il n'est presque jamais.

Millions pour le *Palais colonial*, de Tervueren.

Millions pour la *Tour japonaise*, de Laeken.

Millions pour le *Restaurant chinois*.

Millions pour les *immeubles* achetés *rue Coudenberg*, à Bruxelles.

Millions pour les *immeubles de la Porte de Namur*, où Léopold rêve de construire le fameux *Walhalla*.

Millions pour l'*Avenue de Meysse* qui a exigé la démolition de nombreuses villas toutes neuves.

Millions pour les propriétés acquises dans le Midi, à *Beaulieu*, à *Passable* où accoucha la baronne Vaughan et qui sont inscrites au nom du docteur Thiriar, qui n'a pas osé refuser au roi de servir ainsi d'homme de paille.

Et c'est pour satisfaire toutes ces fantaisies que Léopold impose aux nègres, qu'il disait vouloir sauver, un travail forcé qui les tue lentement.

C'est pour faire ces dépenses somptuaires que l'on maintient là-bas un régime odieux contre lequel tous les gens de cœur protestent avec indignation.

Et vous, Belges, vous laissez faire, vous laissez perdurer ce système que réprouvent tous les gens honnêtes !

N'oublions pas, en passant, de dire que la mégalomanie royale s'exerce aussi chez nous :

Le Mont des Arts, la Gare centrale procèdent de la même source ;

La création du Tunnel royal, également.

Des ministres belges, payés pour défendre les intérêts du pays, ont laissé dépenser cinq à six millions pour satisfaire le désir de Léopold d'avoir une gare dans son palais d'où, en sortant de ses appartements, il pourra entrer directement dans son train royal !

C'est une folie sans nom !

Ni l'Empereur d'Allemagne,

Ni l'Empereur de Russie,

Ni le Sultan rouge n'ont osé imposer pareille dépense somptuaire à leurs peuples.

Les Belges, eux, supportent tout !

Comment Léopold paie ces folies ?

Le Congo, tel qu'il est exploité, rapporte sans doute de nombreux millions chaque année.

Mais les travaux dont nous venons d'énumérer les principaux ont coûté cher, très cher, et les bénéfices provenant de l'exploitation des indigènes congolais n'ont pu suffire à payer toutes ces folies, cela est certain.

D'où vient l'argent alors ?

Tout simplement des millions que l'Etat du Congo a emprunté dans ces dernières années !

Léopold endette le Congo pour satisfaire ses caprices de Nabab en délire et quand la Belgique aura repris l'Eléphant Congolais, ce seront les bons contribuables qui payeront !

Pas possible ?

Absolument !

Nous avons dit plus haut que grâce à la complicité du gouvernement et de la majorité des Chambres, Léopold est libre, depuis 1901, de faire les emprunts qu'il lui plaît. Et il en a profité, et largement encore !

Le 28 février 1905, MM. Bertrand et Vandervelde, députés de Bruxelles, interpellèrent le gouvernement « *sur les responsabilités qui peuvent incomber à la Belgique par suite de la situation financière de l'Etat indépendant du Congo.* »

Dans son discours, M. Bertrand rappela qu'antérieurement à 1901 la situation financière, au point de vue des emprunts de l'Etat indépendant, était la suivante :

En 1888, emprunt à lots de 150 millions, dont une partie seulement avait été émis ;

En 1890, prêt de 25 millions par la Belgique ;

En 1895, remboursement par la Belgique des 6 1/2 millions de M. de Browne de Tiége;

En 1896, emprunt nouveau de 1,500,000 francs ;

En 1898, emprunt de 12,500,000 francs.

Depuis 1901, c'est-à-dire depuis que le Congo rapporte beaucoup d'argent à l'Etat indépendant et au Roi lui-même, et depuis que celui-ci n'a plus besoin de l'autorisation du gouvernement belge pour faire de nouveaux emprunts, la dette du Congo a augmenté dans de fortes proportions.

Le 15 octobre 1902, le Roi souverain signa un décret autorisant l'Etat du Congo à emprunter *50 millions de francs.*

Quelques mois plus tard, l'Etat du Congo garantit un minimum d'intérêt de 4 p. c. à la *Société des chemins de fer des Grands-Lacs,* fondée par M. Empain, garantie qui porte sur un capital de *25 millions.*

En février 1904, nouveau décret autorisant un emprunt de *30 millions.*

Laissant de côté la garantie d'intérêt de l'Etat indépendant sur les 25 millions de la Société des Grands Lacs, il reste acquis *qu'en moins de 2 ans, Léopold a décidé d'emprunter 80 millions !*

Qu'a répondu aux deux interpellateurs M. le ministre de Smet de Naeyer ?

Il a répondu que si les décrets de 1902 et de 1904 autorisant, en effet, des emprunts d'un total de 80 millions sont réels, la *moitié de l'emprunt de 1904 n'est pas effectivement émise et qu'il restait environ 20 millions disponibles de l'emprunt de 1902.*

Il ajoutait :

« *Il reste ainsi en tout et pour tout 41 millions demandés à l'emprunt par l'Etat du Congo.* »

M. de Smet de Naeyer ajouta que « les emprunts du Congo sont employés en grande partie à son outillage économique. »

En 1905, M. le Ministre des finances avoue une dette de *41 millions*.

Aujourd'hui que, pour la reprise, on doit rendre des comptes, on parle de ***110 millions de dette***, soit en ***deux ans, près de 70 millions en plus !***

De deux choses l'une: Ou bien M. de Smet de Naeyer, parlant en 1905 au nom de l'Etat du Congo, n'a pas dit la vérité, ou bien l'on a augmenté la dette, depuis lors, de façon effrayante !

Et si en deux ans on a emprunté et dépensé *septante millions*, on doit dire au pays à quoi ces millions ont été employés.

Le dira-t-on ?

La Lettre du 6 Juin 1906

Le 6 juin 1906, le souverain du Congo publia la fameuse lettre que l'on sait, adressée aux secrétaires généraux du Congo.

C'est un document d'une rare insolence.

A entendre son auteur, le Congo est son œuvre personnelle :

« *Mes droits sur le Congo sont sans partage ; ils sont le produit de mes peines et de mes dépenses* », dit-il.

Il ajoute que lui seul en est le maître, que lui seul peut disposer souverainement du Congo, qu'il considère

comme un devoir pour lui de *maintenir, sans les laisser diminuer,* tous les avantages qu'il possède ; que les ingérences par lesquelles on voudrait diminuer ses droits, sont une véritable usurpation et que c'est à lui et à personne d'autre qu'incombe le soin d'employer les ressources de l'Etat indépendant !

Il ajouta encore :

« Les adversaires du Congo poussent à une annexion immédiate. Ces personnes espèrent, sans doute, qu'un changement actuel du régime ferait chavirer l'œuvre en cours de progrès et leur permettrait de recueillir de riches épaves.

» Si l'on vous interroge sur mes intentions, vous répondrez que quant à moi je me considère comme moralement engagé à avertir le pays lorsque, sans rien préjuger, j'estimerai que le moment pour examiner la question de l'annexion approche et devient favorable. *Je n'ai rien à dire présentement.* »

Enfin, Léopold parle de sa volonté de constituer une *Fondation* avec des *charges perpétuelles et inaliénables.*

C'était revenir sur son fameux testament de 1889...

Cette lettre produisit, avec raison d'ailleurs, une vive impression.

Une interpellation eut lieu à la Chambre par MM. Hymans et Vandervelde.

Sommé de s'expliquer, M. de Smet de Naeyer finit par dire que la lettre du 6 juin ne constituait pas un ordre, pas de conditions formelles en cas de reprise, mais des *recommandations solennelles !...*

Sur ce, la Chambre vota un ordre du jour, prenant acte de la déclaration faite au nom du Gouvernement et elle attendit le projet de convention devant opérer le transfert du Congo à la Belgique.

Le Projet déposé

Le 3 décembre le projet est enfin déposé. Il a fait l'objet de longues discussions et négociations.

Qui fut chargé de rédiger la convention de reprise ?

Huit personnages :

Quatre chargés de défendre les intérêts de la Belgique et désignés par *Léopold II*, roi des Belges.

Quatre autres chargés de défendre les intérêts de l'Etat du Congo et désignés par *Léopold II*, souverain de l'Etat indépendant.

Il ne faut pas rire, ce n'est pas une scène de vaudeville, c'est la réalité et cela s'est fait ainsi !

Voyons l'œuvre dont ces personnages ont accouché, d'une façon très laborieuse, et que le gouvernement tout entier présenta en son nom.

Comparé au projet de reprise de 1895, celui de 1907 est en tout point indéfendable, fait table rase des droits acquis à la Belgique, des promesses faites par le Roi, des engagements pris pour lui par son fameux testament, et même des engagements pris par le gouvernement lors de l'interpellation Hymans-Vandervelde.

Les *recommandations* solennelles sont devenues des *conditions expresses*. On maintient la Fondation du domaine de la Couronne, avec des charges perpétuelles au profit d'on ne sait qui, notamment, dit-on, de la Favorite, de la Baronne Vaughan et de ses enfants ! ! !

Léopold veut conserver ce domaine et les riches revenus qu'il rapporte, et les employer, non seulement pendant sa vie, mais après sa mort, et ce comme bon lui semble !

C'est de l'aberration et on se demande comment des ministres belges ont osé déposer pareille convention et en demander le vote aux Chambres.

L'Actif et le Passif

L'avoir de l'Etat indépendant est estimé, en chiffres ronds, à *121 millions*.

Sur ces 121 millions, il y en a 30 en immeubles, cédés récemment par Léopold - Fondation de la Couronne à Léopold-Souverain du Congo.

Il sera curieux de connaître le détail de ces 30 millions.

Il y a aussi 59 millions, évaluation du portefeuille de l'Etat, avec une exagération évidente.

Le portefeuille, en 1895, n'était évalué qu'à 842,500 fr., plus des actions, sans désignation de valeur et 1,800 parts de fondateur de la Cie du chemin de fer du Congo.

Cette fois on ne parle plus de ces 1,800 parts de fondateur qui ont été cotées, à certaine époque, jusque 15,000 francs pièce.

Si on les a réalisées à 10,000 francs l'une parmi l'autre, elles ont rapporté 18 millions.

Où ont-ils passé ?

A quoi les a-t-on employés ?

Le dira-t-on ?

Attendons !...

Le passif, c'est-à-dire la dette de l'Etat du Congo, s'élève, nous l'avons vu plus haut, à *114 millions*.

Seulement on ne comprend pas, dans ces 114 millions, l'Emprunt à lots de 150 millions,

Ni les 32 millions avancés par l'Etat Belge à Léopold le Civilisateur,

Ni les intérêts de ces sommes.
Pourquoi ?
Attendons encore !
Le projet de reprise a été renvoyé à la

Commission des XVII

Celle-ci a été fortement remaniée. Mais, dès l'origine, elle fut composée de telle façon que la majorité était toute dévouée au roi du Congo et des Belges.

Parmi ces XVII, il y en avait au moins cinq qui étaient administrateurs de sociétés financières sous la coupe de l'Etat indépendant et de l'Etat belge : MM. Delbeke et Renkin, administrateurs de la *Société du chemin de fer des Grands-Lacs*, à laquelle société l'Etat du Congo a garanti un minimum d'intérêt à son capital de 25 millions ;

M. Helleputte, administrateur du chemin de fer du Congo ;

MM. Begerem et de Broqueville, administrateurs de la *Société du Kasaï*, dont l'Etat du Congo est le principal actionnaire et qui exploite des concessions accordées par cet Etat.

Et cela se passe sans soulever de protestations !

Depuis que MM. Renkin, Helleputte et Delbeke sont devenus ministres, ils ont été remplacés à la Commission des XVII, et l'un de ces remplaçants est l'ex-démocrate Carton de Wiart... bombardé par la même occasion administrateur du chemin de fer du Congo, sinécure qui a rapporté jusqu'ici de 20 à 40,000 francs par an !...

Cette Commission des XVII, qui comprend heureusement aussi des hommes désintéressés et indépendants, catholiques, libéraux et socialistes, est l'image du régime en vigueur depuis que la politique congolaise et personnelle du roi s'est donnée libre cours.

On achète des concours par des places bien rétribuées et n'exigeant aucun travail sérieux. On place ainsi les représentants de la nation entre leur conscience qui leur dit de défendre les intérêts de la Belgique et leur intérêt de bénéficiaires de larges prébendes.

Quant aux journaux, on en muselle une bonne partie du camp catholique et du camp libéral.

C'est pour eux que le Souverain du Congo a créé le fameux *Bureau de la Presse.* On paye les journaux avec l'argent de l'Etat pour dire certaines choses et faire le silence sur certaines autres choses.

Quant aux ministres, Léopold en a fait des serviteurs dociles, véritables domestiques à tout faire.

Vrai, nous sommes loin du temps où les Frère-Orban, les Malou, les Beernaert savaient résister au Roi et refusaient de laisser sacrifier trop ouvertement les droits et les intérêts du pays !

Les ministres du jour, pour les récompenser, on les nomme Comte ou Baron et on leur procure après qu'ils ont dû abandonner le pouvoir, de bonnes places bien rémunérées.

Encore une fois, c'est monnaie courante aujourd'hui. Avec un Roi financier et spéculateur, on emploie des procédés de financiers et de spéculateurs.

Et le pays laisse faire, et il ne se révolte pas !

Verra-t-il clair enfin et s'alarmera-t-il alors qu'il sera temps encore pour réagir et mettre fin à cette pourriture ?

La Reprise : Désastre financier

La reprise du Congo, dans les conditions où elle se présente aujourd'hui, sera une très mauvaise affaire pour notre pays, tout en restant avantageuse pour les sociétés congolaises et pour le roi bénéficiaire du riche domaine de la Couronne.

Les nombreux millions que le Congo a rapporté ces dernières années, n'ont pu être recueillis que par le système d'exploitation à outrance des indigènes, réduits à un esclavage pis que l'ancien.

Repris par la Belgique, le Congo ne produira plus rien au profit de l'Etat qui devra changer le régime, adopter des mesures de protection pour les indigènes, proclamer en fait la liberté commerciale.

Avec ce régime nouveau — et un autre ne serait plus toléré — ce seront les contribuables belges qui devront supporter toutes les charges de la Colonie et ce sont quelques gros capitalistes belges et étrangers qui recueilleront les fruits que le Congo peut produire.

Voilà où nous en sommes.

Voilà où nous avons été conduits par un roi financier et despote, des ministres valets, des politiciens vendus, une presse à plat ventre devant le Veau d'or...

Conclusion

Il est temps, plus que temps de réagir et de voir la vérité en face.

Nous avons fait notre devoir de patriote en rappelant les belles promesses faites par le roi au début de l'œuvre

congolaise, donnant à cette œuvre un but d'humanité et de civilisation en disant qu'elle serait menée à bien sans exiger le moindre sacrifice à la Belgique.

Nous avons rappelé les engagements du roi, son testament, son désintéressement affiché bruyamment et fait voir ce qu'il en reste aujourd'hui.

Nous avons montré que pour gagner des millions Léopold-le-Civilisateur a fait exploiter d'une façon scandaleuse les pauvres indigènes de l'Afrique centrale, soulevant ainsi les protestations des peuples civilisés.

Nous avons démontré à quelles folies, à quels gaspillages ont servi les millions produits par le caoutchouc rouge et l'ivoire.

Nous avons montré comment, par la complicité des ministres à tout faire et d'un Parlement indigne de sa mission, Léopold a endetté le Congo de nombreux millions que les contribuables belges auront à rembourser ou à payer les intérêts.

Nous avons montré qu'avec les exigences actuelles du roi, comment avec le Domaine de la Couronne, le système de corruption va continuer, au détriment de notre honneur, de notre dignité, de nos droits, de notre argent.

Encore une fois, nous avons fait notre devoir en lançant ce cri d'alarme.

Belges, mes frères, ne bougerez-vous pas enfin ?

Représentants de la Nation, n'allez-vous pas crier : casse cou ?

Il est temps d'agir, plus que temps !

La Belgique a été trompée jusqu'ici en cette affaire, il faut, il faut à tout prix que cela cesse !

Décembre 1907.

Imprim. Comm. et Industr., 161, rue du Progrès, Brux.

BRIGHAM YOUNG UNIVERSITY
3 1197 22467 2474